

la tribune

\$3 millions de dommages dans les écoles (p. 3)
La Lada ne fait pas peur (p. 4)

Forum

Finance
Arts et divertissements

Les négociations constitutionnelles se poursuivent

Malgré certains progrès

Les provinces et Ottawa sont encore loin d'une entente

Par Claude PAPINEAU
MONTREAL (PC) —
Même si on a réalisé des progrès, les sujets de mésentente demeurent plus importants que les sujets d'entente chez les ministres responsables de la révision constitutionnelle au Canada.

C'est ce qui ressort de la deuxième journée de pourparlers, qui s'est tenue hier à Montréal.

Un consensus général s'est dégagé sur trois points, soit la reconnaissance du partage des richesses par voie de pérennité, la réforme de la Cour suprême et le droit de la famille, mais on semble encore loin de s'entendre notamment sur les questions de la charte des droits et libertés, des pouvoirs touchant l'économie, de la déclaration de principes sur le fédéralisme et du rapatriement de la constitution.

Le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, s'est toutefois dit confiant de voir se développer, au cours des négociations, un large consensus parmi les provinces sur certains des aspects de la charte des droits proposée par Ottawa, qui garantirait notamment dans la constitution des droits démocratiques et individuels, notamment en matière linguistique.

Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a réaffirmé que le Québec ne voyait pas d'un bon oeil le principe même de confier aux tribunaux des pouvoirs concernant la protection des droits et

L'Alberta et la C-B pas sur la même longueur d'onde

VICTORIA (PC) — La Colombie-Britannique et l'Alberta pourraient ne pas faire front commun à la conférence constitutionnelle de septembre à Ottawa, a déclaré le premier ministre de la C.-B., M. William Bennett.

Bien que les dirigeants des deux provinces aient souvent fait les mêmes reproches au gouvernement fédéral, ils sont peut-être plus éloignés l'un de l'autre qu'on ne le pense.

libertés qui, a-t-il dit, devraient être exercés par l'Assemblée nationale.

M. Morin a soutenu que sept des 10 provinces avaient exprimé des "réticences par-

ties ou totales" à propos de la proposition de charte fédérale, dont le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a déjà dit à plusieurs reprises qu'elle n'était pas négociable.

En ce qui concerne la protection linguistique des minorités, plus particulièrement touchant la langue d'enseignement, M. Morin a déclaré que le Québec s'oppose farouchement à toute diminution des pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière d'éducation.

Il a affirmé que la question linguistique ne posait plus de problèmes au Québec, où, a-t-il ajouté, il règne maintenant une "paix sociale" à cet égard.

Le procureur général de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, a pour sa part déclaré que certaines provinces avaient suggéré

des vues sur toutes les propositions que nous avons faites sur la constitution ni sur les relations de l'avenir entre gouvernements.

"Je pense, dit encore M. Bennett, que nos études et mémoires ne vont pas tous dans la même direction".

Les dirigeants des deux provinces le plus à l'ouest du pays doivent se réunir à huis clos, vendredi, à l'hôtel du gouvernement, à Victoria. Il sera sûrement question du gazoduc de l'Alaska, du pétrole, du prix du gaz, des taxes et du transport des céréales.

Les deux provinces sont unies sur au moins un sujet; elles ne veulent à aucune condition de taxe à l'exportation des produits pétroliers.

Les deux provinces sont rivales pour la vente du gaz naturel; celui de l'Alberta atteindra vers la fin de l'année le marché de la Californie, ce qui inquiète un peu la C.-B. attendu que ses revenus du gaz ont diminué cette année.

Les deux gouvernements doivent se réunir de nouveau à l'automne.

qu'on aborde la question de la langue d'enseignement des minorités au Canada en se basant sur l'une des propositions de la Commission Pepin-Robarts, selon qui l'affaire doit être traitée au strict niveau des provinces.

Sur la question des pouvoirs économiques, le ministre Morin a déclaré, par ailleurs, que huit des provinces n'ont pas souscrit au document fédéral sur les principes touchant le maintien d'une forte union économique.

C'est la même élaboration de principes de base pouvant mener à nier aux provinces des pouvoirs d'intervention

dans le domaine économique, a dit M. Morin.

Sur la question du rapatriement, le Québec fait un peu plus cavalier seul, en s'opposant à ce qu'on ramène la constitution canadienne de Grande-Bretagne au Canada avant d'avoir complété le processus de réforme du fédéralisme, a dit M. Morin.

Le ministre québécois a par ailleurs déclaré que sur les questions des richesses naturelles et de la charte des droits, la position fédérale semblait s'être quelque peu durcie par rapport à la dernière conférence constitutionnelle de février 1979.

Gazoduc de l'Alaska: feu vert aujourd'hui?

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral devrait donner le feu vert dès ce matin à la construction de la section canadienne, évaluée à 88 milliards, du gazoduc pour le transport du gaz naturel de l'Alaska, un projet dont le coût total dépassera 200 milliards.

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a indiqué hier à la Chambre des communes, que le gouvernement approuverait la mise en chantier du gazoduc avant la date-limite du 15 juillet fixée par le maître-d'œuvre du projet, la Foothills Pipe Line (Yukon), pour commencer les travaux cet été.

Le comité des priorités du cabinet devait étudier ce dossier hier après-midi pour présenter sa recommandation au cabinet qui se réunit ce matin. Il s'agit de la seule rencontre du conseil des ministres prévue avant la date du 15 juillet.

La proposition présentée au comité des priorités prévoit la construction en deux phases de la portion canadienne du gazoduc. La première, qui nécessitera des investissements de près de 22 milliards, servira à acheminer le gaz naturel de l'Alberta vers les États-Unis en attendant la mise en service de l'ensemble du gazoduc qui s'étendra alors sur une distance de 6.700 kilomètres.

Initialement, le gouvernement avait indiqué qu'il n'autoriserait pas la construction de ce premier segment du gazoduc sans avoir obtenu au préalable des garanties concrètes des États-Unis qu'ils complèteraient leur section. Récemment, et en réponse à des pressions canadiennes, la Chambre des représentants et le Sénat américains votèrent une résolution réaffirmant l'engagement d'aller de l'avant avec le projet.

Soutenant qu'aucune disposition de la loi n'interdisait la construction en deux phases de la portion canadienne, le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, a indiqué hier aux Communes que le gouvernement entendait respecter la loi lorsqu'il prendra sa décision. Cette loi contient également une clause qui donne le pouvoir à l'Office national de l'énergie d'en modifier certains éléments.

Grâce à la construction préalable d'un premier segment de la section canadienne du gazoduc, le gaz naturel de l'Alberta atteindra les marchés américains en 1985. Ces ventes généreront des revenus de 86 millions par jour qui, selon les détails du projet, doivent contribuer au financement de la deuxième partie du segment canadien ainsi qu'à la section située en Alaska.

Le gouvernement canadien accorde la plus haute importance à la construction de ce gazoduc, le plus important projet de génie civil jamais entrepris, à cause du volume accru des exportations de gaz qu'il permettra, des milliers d'emplois qu'il créera ainsi que des possibilités qu'il offrira à l'industrie métallurgique.

Même si le Cabinet devait prendre sa décision aujourd'hui, il semble possible que le gouvernement en retarde l'annonce de quelques jours selon ce qu'il a été possible d'apprendre.

Rencontre Trudeau Lougheed le 24 juillet

EDMONTON (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, et son homologue de l'Alberta, M. Peter Lougheed, ont décidé de reprendre le 24 juillet les négociations sur le prix du pétrole, a annoncé mercredi le cabinet de M. Lougheed, qui a ajouté que le lieu de la rencontre restait à déterminer.

Avant la confirmation de la date, le cabinet du premier ministre de l'Alberta avait fait savoir que "nous serions heureux de discuter à tout moment avec le gouvernement fédéral".

M. Trudeau avait déclaré aux Communes, cette semaine, qu'il songeait à rencontrer M. Lougheed le 24 juillet.

Pâtes et papiers Autre débrayage

MONTREAL (PC) — Quatre-vingt employés d'une scierie de Bathurst, affiliée à la Consolidated Bathurst, ont débrayé, rejoignant ainsi les 12.000 autres travailleurs de l'industrie du papier paralysée par des grèves depuis le 1er juillet.

Un porte-parole du Syndicat canadien des travailleurs du papier devait déclarer, mercredi à Montréal, que l'arrêt de travail a été déclenché mardi afin de protester contre les dernières offres salariales.

Les employés de la scierie chargée de fournir des copeaux à une usine de la Consolidated Bathurst, réclament un contrat de deux ans avec des majorations salariales de \$1,37 et 90 cents l'heure.

La compagnie leur offre des hausses de 45 et 30 cents. Actuellement, leur salaire de base est fixé à \$5,34 l'heure.

Quelque 1.000 employés d'une usine de la Consolidated Bathurst sont, depuis le 1er juillet, en grève au Québec. Treize usines de la compagnie Abitibi Price restent également paralysées par le débrayage de 10.000 de leurs ouvriers.

Des contrats touchant près de 55.000 employés de l'industrie du papier de l'est du pays sont en train d'être négociés.



FESTIVAL DU CANTON D'ADSTOCK DE ST-METHODE CTE FRONTENAC
11-12-13 JUILLET 80

PROGRAMME

VENDREDI 11 JUILLET 1980
13.00 HRES. Accueil des Clubs de l'Age d'Or (Aréna)
13.30 HRES. Après-midi spéciale pour l'Age d'Or (Aréna). Animation avec Anita Beaudoin et son orchestre. Pièces de Théâtre "Les Compagnons de la vie".
17.00 HRES. Souper à la Salle du Couvent (près de l'Aréna). Menu: Vol au vent à la dinde, Tourtière, Fèves au lard, Salade, Dessert, Breuvage. Prix à partir de \$2,50 par personne.
20.00 HRES. Ouverture officielle et visite de l'exposition (Aréna).
20.15 HRES. Spectacle de danse par "L'École Cindrella" (Aréna).
20.30 HRES. Orchestre "Gisèle Jacques" Hôtel de Ville du festival (près de l'Aréna). Entrée gratuite.
21.00 HRES. Orchestre Bavarois "Yvon Tardif" (Aréna).

Admission à l'Aréna bon pour la journée du 11 juillet. Adultes \$3,00. Age d'Or \$2,00. 14 ans et moins \$1,00. Hôtel de Ville du festival. Entrée gratuite.

SAMEDI 12 JUILLET 1980
9.00 HRES. Course de jacks (Rues du village)
13.30 HRES. Parade dans les rues du village

DIMANCHE 13 JUILLET 1980
9.00 à 12.30 HRES. Déjeuner à la Salle du Collège situé près de l'Aréna (Gracieuseté des Optimistes St-Méthode). Menu: Oeuf, Bacon, Crêpe, Toast, Fèves au lard, Patates rôties, Sirop d'érable, Café. Prix \$2,50.
10.30 HRES. Messe spéciale à l'église.
12.00 HRES. Ouverture de l'exposition (Aréna).
13.30 HRES. Programme amateurs avec prix à gagner (Aréna). Orchestre "Colibri" et maître de cérémonie Marcel Veilleux.
13.30 HRES. Orchestre "Gisèle Jacques" Hôtel de Ville du festival. Entrée gratuite.
17.00 HRES. "Dindonne" (Dinde cuite sur charbon de bois). Prix \$2,25 et \$4,50 à la Salle du Couvent près de l'Aréna.
18.00 HRES. Remise des trophées des concours organisés par les Optimistes (Aréna).
19.00 HRES. Remise des trophées du programme amateurs (Aréna).
20.00 HRES. Spectacle du chanteur "Marcel Veilleux" (Aréna).
20.30 HRES. Orchestre "Colibri" (Aréna). Orchestre "Gisèle Jacques" Hôtel de Ville du festival. Entrée gratuite.
21.00 HRES. Spectacle du chanteur "Marcel Veilleux" (Aréna).
22.00 HRES. Clôture officielle de la reine du Festival du Canton d'Adstock (Aréna).
Admission à l'Aréna bon pour toute la journée du 13 juillet. Adulte \$3,00 et 14 ans et moins \$1,00.
Activités Spéciales: Exposition artisanale, culturelle et commerciale (Aréna). Concours d'adresse organisé par les Optimistes durant la fin de semaine. Kiosques d'amusements sur les lieux. Bar dans l'Aréna et Hôtel de Ville du festival toute la fin de semaine. Cantine sur les lieux.

Offre spéciale - freins à disque et à tambour

des détaillants Gulf

\$79⁹⁵*
OU MOINS

LES 4 ROUES

\$44⁹⁵*
OU MOINS

\$44⁹⁵*
OU MOINS

*Pour la plupart des voitures particulières chez les détaillants Gulf participants.

Frais additionnels pour la réfection des surfaces des tambours et des rotors, et pour la réparation du système hydraulique. CETTE OFFRE SE TERMINE LE 2 AOÛT 1980.



Pour plus de commodité, utilisez votre Carte-Voyage Gulf, et dans la plupart des stations-service, votre carte Visa ou MasterCard.

Marque déposée et conception graphique Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'utilisateur inscrit Gulf Canada Limited.

La page éditoriale

L'Aide juridique menacée?

C'est un différend d'ordre strictement monétaire qui oppose le Comité des avocats de pratique privée et le ministère de la Justice. Et des deux côtés de la barricade on protège ses intérêts financiers avec des arguments également défendables.

Il faut savoir que le conflit ne tient pas qu'à la vétusté de la grille des tarifs d'honoraires de l'Aide juridique. Il faut prêter attention aux propos des représentants du ministère quand ils insistent pour renégocier en priorité deux points essentiels qui peuvent provoquer d'évidents abus: l'article 23 du tarif civil qui précise que dans le cas d'une demande dont la valeur en litige dépasse les cent mille dollars, un honoraire additionnel de un p. cent sur l'excédent de cent mille dollars est impossible et cette particularité de l'article 2 sur les honoraires pour procédure en matières criminelles, qui veut qu'un avocat reçoive une rémunération de \$200 pour la préparation d'un procès.

Certes l'attrait financier de l'aventure de l'Aide juridique est garant de l'efficacité de ce système qui défend l'accessibilité à une justice équitable pour tous. Il importe peu de savoir que 987 avocats de pratique privée ont reçu moins de \$1.000 de la Commission des services juridiques du Québec pour avoir rempli des mandats de l'Aide juridique ou que près de 75% des avocats de pratique privée qui ont accepté de défendre des citoyens éligibles aux services de l'Aide juridique ont encaissé moins de \$4.000 au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1979; ce qu'il faut retenir, c'est, qu'inchangée depuis 1974, la grille des honoraires prévus par la loi de l'Aide juridique rebute les avocats de pratique privée et encourage leur désengagement. Encore il importe peu que les avocats trouvent leur profit financier à remplir des mandats de l'Aide juridique; mais il est de prime importance que les économiquement faibles aient devant la

justice les droits des nantis et bénéficient du libre choix de leur défenseur.

On voit alors qu'on ne peut dissoudre les intérêts financiers des avocats de pratique privée et le rôle et l'avenir de l'Aide juridique comme assurance d'une justice équitable pour tous. Trente trois p. cent des avocats de pratique privée ont accepté au cours de l'exercice financier 1978-79 de défendre des justiciables éligibles à l'Aide juridique. Pour le coordonnateur des moyens de pression du Comité des avocats de pratique privée, Me André Gauthier, la défection des avocats, qui tient à la faiblesse des honoraires consenties par l'Aide juridique, ne pourra que s'accroître. Cette prédiction est soutenable. Vieille de six ans, la grille des tarifs d'honoraires de l'Aide juridique doit être remaniée. La logique et l'intérêt de la justice plaident la cause des avocats.

Pourtant le Comité des avocats de pratique privée conviendra que l'application de l'article 23 du tarif civil peut, notamment dans les cas de règlements hors cour, entraîner de réels excès. D'autre part, les justiciables admettant leur culpabilité dans une proportion, dit-on, de 80 p. cent avant même l'ouverture d'un procès, le Comité des avocats de pratique privée reconnaît que le supplément de \$200 rattaché à la préparation d'un procès en matières criminelles sera à l'occasion accordé sans raison. C'est le bâtonnier du Québec, Me Bernard Blanchard, qui déclarait d'ailleurs que ces deux points doivent être retouchés et peuvent l'être si seulement le gouvernement s'engage dans une véritable négociation.

Mais en attendant qu'est-ce qui empêche les deux parties de tracer une nouvelle grille des honoraires? Le gouvernement retiendra que tout retard dans les négociations dessert la justice et le justiciable.

Jacques Lafontaine

OPINION DES AUTRES

Le Klu Klux Klan à Toronto

L'annonce que le Ku Klux Klan a maintenant pignon sur rue à Toronto en étonnera plusieurs. Certains seront tentés de réclamer l'intervention de l'Etat pour faire déclarer ces fanatiques "persona non grata". Ce serait un erreur. Il ne sert à rien d'avoir recours à l'arbitraire pour dénoncer l'intolérance. Comme disait Saint François de Sales: "Ceux qui combattent le feu par le feu risquent de périr par le feu."

Les lois ontariennes devraient s'avérer suffisamment explicites pour contrer l'action du Ku Klux Klan (KKK). Et si ce n'est pas suffisant, un homme aussi averti que le Procureur général Roy McMurtry devrait prendre les mesures appropriées.

De toute façon, nous avons déjà depuis longtemps notre KKK à nous. Un organisme appelé Western Guard, et qui seme la haine depuis de nombreuses années dans la région de Toronto, n'est guère différent du Ku Klux Klan. Les deux groupes se vautrent dans la boue d'une même abjection. Leur action aurait de quoi faire frissonner dans sa tombe le pasteur méthodiste William Joseph Simmons, l'homme qui

tenta en 1915 de faire du Ku Klux Klan un mouvement ultranationaliste plutôt que fondamentalement raciste.

Avec sa forte concentration de gens de couleur, Toronto est un terrain de prédilection pour les Blancs qui veulent une haine à tous ceux qui ne sont pas de leur race. Ce qui n'arrange pas les choses, c'est le résultat de cette enquête menée par la chaîne américaine NBC voulant que la Ville Reine abrite plus de 90.000 "immigrants" illégaux de couleur. A peine croyable, n'est-ce pas? En admettant qu'il y ait exagération quant au nombre, il reste que beaucoup de sociologues craignent les conséquences de cette explosion démographique que connaît Toronto depuis 15 ans.

D'ailleurs, c'est un fait connu que Toronto est la ville canadienne qui enregistre le plus fort taux d'incidents raciaux. Il ne se passe pas une semaine sans que la violence n'éclate entre Blancs et néo-Canadiens à la peau noire (des gens originaires des Caraïbes surtout) ou à la peau brune (Pakistanais, Guyanais ou Indiens d'origine). Ces Canadiens de nouvelle souche accusent même la police de sentiments racistes.

Alain Dexter
Le Droit



"J'ai refusé de poser ma candidature à la direction générale parce que les heures supplémentaires ne sont pas payées".

ANALYSE

La course à la Maison Blanche: Reagan est parti avant Carter

Par Jean-Pierre Altier

WASHINGTON (AFP) - Le candidat républicain Ronald Reagan a pris le départ de la course à la Maison Blanche au début du mois de juin avec plus de deux mois d'avance sur le président sortant Jimmy Carter, obligé de traîner jusqu'au mois d'août le boulet Edward Kennedy.

Pour M. Reagan, assuré de l'investiture, il ne reste plus qu'à organiser le parti et mettre au point les thèmes de sa campagne.

M. Carter, en revanche, cherche toujours à se concilier le sénateur du Massachusetts décidé à se battre jusqu'au bout, la rencontre du 5 juin à la Maison Blanche entre MM. Carter et Kennedy n'ayant fait que confirmer ce dernier dans sa volonté de rester dans la course à l'investiture jusqu'à la convention démocrate.

De ce fait le parti démocrate s'attend à une convention houleuse où la lutte sera chaude pour adopter la plate-forme du parti.

Aussi les responsables du parti démocrate commencent-ils discrètement à chercher à resserrer les rangs derrière le président sortant. Le président du parti, M. John White, qui ne cache pas ses sympathies pour M. Carter, a rassemblé récemment à Washington les responsables du parti, théoriquement pour préparer le financement de la campagne des démocrates, en fait pour favoriser un soutien uni au président sortant.

Comme par hasard, M. Robert Strauss, responsable de la campagne du président Carter, assistait à la réunion. Les participants ont été reçus ensuite à la Maison Blanche où M. Carter a lancé un appel vibrant à l'unité du parti (sous-entendu derrière le candidat le mieux placé, c'est-à-dire lui-même).

Des indiscretions recueillies par M. Martin Schram, un journaliste du "Washington Post", montrent que le sénateur Kennedy a été tout au long des élections primaires l'ennemi numéro un du président Carter qui a dirigé contre lui l'essentiel de sa campagne.

Au point qu'aujourd'hui les conseillers du président constatent avec un certain embarras qu'ils n'ont pas encore parlé des qualités de leur candidat, trop occupés qu'ils étaient à critiquer le sénateur.

"Quel est notre message? se demande avec inquiétude l'un des principaux conseillers du président. Dans les élections primaires nous n'avons pas vraiment défendu le président. C'était surtout négatif contre Kennedy. Il n'y a rien de positif en préparation".

M. Carter, dans les rares apparitions qu'il a faites en dehors de Washington comme candidat à un deuxième mandat, a timidement essayé de défendre les résultats obtenus pendant son mandat. Mais aucune stratégie n'a été encore élaborée de façon systématique.

En même temps, le parti dé-

mocrate essaye de se débarrasser d'un autre danger non moins redoutable: le candidat indépendant John Bayard Anderson. Tous les commentateurs reconnaissent aujourd'hui que M. Anderson peut faire beaucoup de mal à M. Carter en lui volant une partie importante des voix démocrates. Les sondages le confirment.

Contre lui la stratégie est double. D'abord on s'efforce de l'empêcher de s'inscrire sur les bulletins de vote. Les règlements électoraux américains sont tels que les candidats indépendants ont les plus grandes difficultés à satisfaire les mille conditions nécessaires pour être inscrit sur les bulletins de vote dans chacun des 50 Etats de l'Union.

Aidé d'une armée d'avocats, le parti démocrate veille avec un soin jaloux à ce que M. Anderson respecte les règlements à la lettre.

Ensuite le parti essaye de présenter M. Anderson comme un républicain ordinaire, dont les positions sur de nombreux problèmes sont les mêmes que celles de Ronald Reagan. Indifférent au moins en apparence à toute cette agitation, Ronald Reagan travaille paisiblement à organiser son équipe de conseillers et à unifier le parti.

Autour de lui, plus d'une centaine de personnes, expertes dans les questions de politique étrangère et de défense, se consacrent à mettre au point le programme qu'il défendra pendant sa campagne. M. Reagan qui n'a jamais occupé de fonctions au niveau national, manque en effet de compétence dans ce domaine. Mais selon ceux qui l'approchent, il sait écouter et tenir compte des conseils qu'on lui donne.

Au sein du parti républicain, l'unité sur son nom n'est pas totale. Le président du parti lui-même, M. Bill Brock, beaucoup plus modéré que Reagan, pose notamment des problèmes. Il devra peut-être abandonner ses fonctions après la convention républicaine du mois de juillet, à Detroit.

Mais M. Reagan est parvenu à s'assurer le soutien précieux de personnalités influentes du parti, comme l'ancien président Gerald Ford, et plus récemment l'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger. D'autre part, un groupe de représentants républicains qui avaient soutenu jusqu'ici l'ancien ambassadeur aux Nations Unies George Bush, ont annoncé leur ralliement à Ronald Reagan.

Le problème le plus délicat pour le candidat républicain est le choix de l'homme qui se présentera à ses côtés comme candidat à la vice-présidence. Il faut que ce dernier soit suffisamment modéré pour rassurer les électeurs qui pourraient effrayer l'image conservatrice de l'ancien gouverneur de Californie.

Selon l'un de ses proches collaborateurs, ce sera George Bush ou le sénateur de l'Indiana Richard Lugar.

OPINION DES LECTEURS

Il faut augmenter les allocations familiales

M. Denis Lazure
Ministre des Affaires Sociales
Québec

Les journaux et les mass-média vous prêtent l'intention de distribuer une prime à la naissance de \$240.00. Pour sa part, Mme Payette souhaite plutôt une allocation de disponibilité pour les femmes au foyer.

En tant qu'organisme représentant une centaine de mille familles du Québec, nous voulons vous donner notre réaction.

Nous ne pouvons être complètement négatifs devant ces deux propositions. Premièrement, nous reconnaissons la nécessité de cette aide. Il vaut donc mieux l'une ou l'autre de ces mesures à l'emporte-pièce que rien. Deuxièmement, ces deux propositions auraient au moins l'avantage d'éliminer l'actuelle ségrégation que le gouvernement fait entre les femmes au travail qui ont, comme on le sait, des avantages sociaux incluant une allocation, et les femmes au foyer. On se rappellera que celles-ci sont même d'après une étude du Conseil Canadien de Développement Social les plus pauvres parmi les femmes et les récentes décisions par pièces détachées du gouvernement ont eu comme effet de faire une ségrégation injuste qui les a marginalisées encore plus. Donc, nous ne pouvons être totalement négatifs, cependant notre choix est autre.

Notre suggestion depuis dix ans, devant l'urgence et la nécessité d'aider les chargés d'enfants, privilégie l'augmentation des allocations familiales et plus nous approfondissons notre réflexion plus cette mesure familiale rencontre nos choix. Premièrement, parce que la structure bureaucratique et administrative pour émettre les chèques attachés aux enfants est en place et qu'il vaut mieux, selon nous économiser les frais d'un autre système bureaucratique de redistribution. Deuxièmement, parce que l'allocation familiale est la reconnaissance du geste social que les parents ont posé en mettant au monde un enfant, par goût, librement et sans incitation économique ou populiste. Troisièmement, l'allocation attachée à l'enfant permet de tenir compte du nombre d'enfants. Plus le nombre des enfants est haut, plus l'aide est nécessaire, plus l'allocation se multiplie, plus la reconnaissance sociale est grande et plus les responsabilités de l'Etat s'expriment. Pour finir, quatrièmement, l'allocation familiale universelle est une mesure d'une politique familiale intégrée.

Voilà la position des familles de l'OFAQ et ceci nous a été confirmé par une récente consultation jusqu'à notre base. Ne serait-il pas temps pour votre ministère et votre gouvernement de tenir compte un peu plus du gros bon sens que les familles expriment si facilement lorsqu'on leur en donne l'occasion?

Denise Laporte-Dubuc
Secrétaire générale
Organismes familiaux
associés du Québec Inc.

A l'eau la baignade

Ce samedi 5 juillet 1980, nous revenions d'une promenade à l'extérieur de la ville. Histoire de nous détendre et de nous rafraîchir, nous nous présentons à la piscine Montcalm à 20 heures et 55 minutes.

Une jeune fille hésite à nous remettre nos billets d'entrée. Une autre arrive et nous avise qu'on devra quitter la piscine à 21 heures et 15 minutes au plus tard.

Etonné, je lui dis avoir appelé vendredi après-midi. On m'avait alors confirmé qu'on pouvait disposer des lieux jusqu'à 22 heures. Alors, et alors seulement, on me cite un règlement qui demande de libérer la piscine à 21 heures et 30 minutes. Théoriquement je venais de gagner 15 minutes.

Toutefois, les sourires en coin des jeunes en poste et leur attitude négative nous portaient à quitter au plus tôt afin de leur laisser l'heure de congé payée qu'ils avaient programmée. Je suis porté à croire que si mes deux fils avaient été

seuls on les aurait tout bonnement refusés.

Ces jeunes en poste auraient pu se rétracter et reconnaître l'inopportunité de leur attitude. Bien au contraire, le jeune homme en particulier s'est montré arrogant. Il m'a invité à porter plainte à M. Blais. Il paraissait certain de lui et assuré de l'appui de ce monsieur.

Quoi qu'il en soit, la situation était pénible pour les moniteurs, pour la caissière et pour nous. Pour ajouter à la froideur de l'atmosphère, il n'y avait pas d'eau chaude. L'incident était plus fâcheux que dramatique. L'arrogance est ce à quoi on doit s'attendre d'une certaine jeunesse.

Lorsqu'il est ouvert, je fréquente le Centre d'activité physique du Cégep (CAP). L'accueil que j'y reçois depuis trois ans est de bien meilleure qualité que celui reçu à la piscine de l'Ecole Montcalm.

Benoît Descôteaux

Fantaisie sur glace

J'ai bien goûté le plaisir d'assister à une très belle émission télévisée, consacrée à un champion mondial de patinage de fantaisie.

Je suis toujours fortement impressionné par l'aisance avec laquelle ces artistes de la glace évoluent, pour arriver à ne faire qu'un avec la musique qui les porte, et que chacun a choisi d'exprimer à sa façon si merveilleuse et si personnelle.

Qui pourrait soupçonner le pré-requis de cette délicate élégance? Qui dira les heures, les jours, les années de travail ardu pendant lesquels ils ont brisé leurs muscles, dressé la jambe, assuré l'équilibre parfait de tout le corps soutenu par une seule lame, répété dix fois, cent fois les figures, les sauts les vrilles, dompté, dominé ce corps tout entier, l'ont réduit à une obéissance totale, en sorte qu'il arrive à exprimer dans une grâce sans pareille, les élans, les richesses, les splendeurs cachés, au plus profond de l'être pour les faire jaillir au dehors, sans trace de l'effort?

Mais quand il s'agit de Toller, cela est plus qu'un

spectacle, ou la tête se renverse, pour laisser le front et le regard interroger le ciel, à la recherche d'invisibles cimes ou de quel qu'aurora nouvelle, ou tout le corps se plonge dans une prostration si profonde, que le front semble atteindre le sol. Et puis l'oiseau déploie ses ailes, reprend ses courses folles, ses cabrioles, ses sauts, les doubles, les triples, les prouesses se multiplient, et tout cela sort aussi facilement de la mélodie que la rose qui ouvre son calice au soleil.

Apparemment indifférent à ses spectateurs et à ses juges, avec son cœur, son esprit, son âme, et bien sûr son corps, tout son être est tendu vers la beauté, et cela est bien près d'être une prière, une sorte de cantique, une forme de sublime hosanna.

Dans cette transparence, Tiller me fait prier... et je me demande, si au-delà de l'espace, dans les suprêmes hauteurs, la BEAUTE incréée, n'ajoute pas sans que nous le percevions, à nos applaudissements, lorsque la dernière note jetée, tout l'homme se replie comme un roseau, dans l'Amén de sa dernière adoration.

Colette Allard

\$3 millions de dégâts causés par des vandales dans des écoles

QUEBEC (PC) — Le vandalisme a coûté près de \$3 millions à la Commission des Écoles catholiques de Montréal pour la seule année 1978-79, révèle le dernier numéro de

"Education-Québec", la revue officielle du ministère de l'Éducation.

Toutefois, une commission scolaire de l'ouest de Montréal, celle de Baldwin-Cartier,

a entrepris en septembre dernier une campagne de lutte systématique contre ce fléau dans les écoles, et les résultats ont été probants jusqu'à maintenant.

Chaque famille habitant autour des écoles de la commission scolaire a été invitée à communiquer avec la police aussitôt qu'elle remarquait quelque chose d'anormal aux abords de l'institution.

Au niveau du secondaire, un fonds spécial de \$1 par élève a été créé. Les profits seront versés au conseil étudiant de chacune des écoles où le taux de vandalisme aura diminué au cours de l'année.

Une vigoureuse campagne parallèle de sensibilisation a également été menée dans tous les établissements de la commission scolaire.

Une troupe de huit comédiens professionnels de Montréal, le Théâtre de quartier, a été engagée par la commission scolaire pour produire une création originale dans toutes les écoles.

La pièce ainsi produite traitait des élèves d'une école se-

condaire en pleine action: l'un collait sa gomme à macher sous le siège de l'autobus scolaire, l'autre fume en cachette et jette son mégot par terre, un troisième défonce à coups de pied son casier qui s'ouvrait mal, le quatrième bouche les toilettes avec le papier hygiénique.

La pièce a connu un tel succès à la commission scolaire Baldwin-Cartier que la troupe du Théâtre de quartier a l'intention l'an prochain d'offrir le spectacle à d'autres commissions scolaires.

Les résultats préliminaires à la commission scolaire Baldwin-Cartier ont été exceptionnels jusqu'ici: le vandalisme a régressé considérablement.

Pour la psychologue Danièle Surreault, membre d'un groupe de recherche sur le vandalisme en milieu scolaire, "le vandalisme est un cri d'alarme, un message d'êtres humains qui vivent dans un milieu inhumain où il se sentent mal. Il faut absolument essayer de comprendre ce message violent".

Dix ans après le fait

Hamer accusé du rapt de James Cross

MONTREAL (PC) — Nigel Barry Hamer a été accusé mercredi du rapt du diplomate britannique James Cross, en octobre 1970.

Hamer, dont le nom n'apparaissait jamais sur les listes officielles des cinq suspects du Front de libération du Québec dans l'affaire Cross, a plaidé non coupable aux accusations de complot, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion.

Il a été relâché moyennant une caution de \$5.000. Il devra également s'abstenir de toutes déclarations publiques concernant cette affaire.

Barbu, les cheveux longs, portant des lunettes, vêtu de blue jeans et d'une chemise jaune, menotté mais visiblement détendu, Hamer a comparu devant le juge Jean Longtin.

Il a choisi de subir son procès devant juge et jury et devra retourner à la cour le 17 juillet, date des audiences préliminaires.

Les accusations dont il est l'objet le placent des-

ormais sur la même liste que les autres membres de la cellule "Libération" du FLQ: Jacques et Louise Cossette-Trudel, Jacques Lancôt, Marc Carboneau et Yves Langlois.

Professeur d'électronique, Hamer, âgé de 32 ans et né en Grande-Bretagne, n'a jamais été accusé ni arrêté auparavant dans l'affaire Cross, bien

que son nom ait été mentionné à l'Assemblée nationale et à la Commission Keable.

Il a été arrêté à son domicile, mardi à 17h30 à LaSalle, près de dix ans après que l'attaché commercial britannique fut kidnappé, le 5 octobre 1970.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le Canada devrait-il unilatéralement un régime de contingentement, ni s'abstenir si les États-Unis y avaient recours?

Si le Canada décidait seul d'imposer des restrictions sur les importations de voitures étrangères, celles-ci iraient inonder le marché américain et les États-Unis prendraient, très probablement, de graves mesures de représailles contre le Canada.

Quarante-sept pour cent des personnes interrogées en juin ont affir-

mé qu'elles opteraient pour un candidat du Parti libéral si une élection fédérale était déclenchée, 31 pour cent préféreraient un représentant des conservateurs, 20 pour cent un candidat néo-démocrate et deux pour cent d'autres candidats.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand Marion, si son client avait été arrêté sans avertissement, il répondit laconiquement: "Oui".

Des cinq ravisseurs officiellement impliqués dans cette affaire, trois sont retournés au Québec, les deux autres vivant toujours en exil en France.

Le ministre québécois de la Justice s'est longtemps demandé si les accusations contre Hamer étaient justifiées.

Mais le procureur de la Couronne Yves Lagacé et deux agents de police chargés de cette affaire n'ont pas voulu dire qui avait ordonné son arrestation.

Même la poursuite et la défense se sont enfoncées dans un profond mutisme à propos des raisons de cette arrestation.

Lorsqu'il fut demandé, à l'extérieur du palais de Justice, à l'avocat de la défense Normand

Arts et divertissements

Angèle Arsenault métamorphosée

Par Pierre Racine

MAGOG - Angèle Arsenault a mûri. Et puis non, Angèle Arsenault s'est métamorphosée, de bout en bout; finie la frimousse angélique à la coiffure de petit page désabusé, finies aussi les lunettes rondes de collègienne existentialiste. Tout ça, désormais, c'est de la

l'ai cherchée pendant 15 minutes alors qu'elle me pendait au bout du nez. Elle était assise bien tranquille à deux pieds de moi; j'ai pensé que c'était une caissière, une technicienne mais... c'était elle, la vraie. Du moins la fausse ancienne, je ne sais plus... de quoi en perdre son latin. Ça méritait une explication.

encore toute seule. C'est sûr que je ne ferai pas ça toute ma vie... Moi tu sais j'ai tout le temps peur. J'ai peur que le public ne m'aime pas; avant chaque représentation j'ai peur. Je me pose des questions tout le temps".

A 35 ans, Angèle Arsenault a fait un bon bout de chemin ("J'ai fait beaucoup de choses que je voulais faire avouera-t-elle; elle a même trouvé le temps de faire une maîtrise en lettres à l'Université Laval il y a quelques années. Au début des années 70 elle avait son émission de télévision à Toronto qui lui a d'ailleurs valu le premier prix du Festival de la meilleure émission de télévision tenu à Chicago en 1973. Après SPA, il y aura à l'automne la Place des Arts à Montréal où elle présentera, comme à Magog, une série de nouvelles chansons qui seront intégrées au nouvel album qui devrait sortir peu de temps après. Je m'en voudrais d'ailleurs de ne pas vous souligner le titre d'une de ces chansons "Alphabét de l'amour fou" que je trouve envoûtant et paradisiaque.

Au cours de notre conversation, Angèle Arsenault me dira, mi-sérieuse, qu'elle a lu dans un livre que "la beauté est intérieure". Une façon cocasse d'expliquer son détachement vis-à-vis de certaines choses, comme la compétition par exemple. Ainsi elle participera au Festival de la Chanson de SPA mais à titre d'artiste invitée. "Diane Tell est partie avec l'idée de gagner; ils lui ont dit de faire attention, de pas prendre ça trop à coeur. Il y a tellement de jeux politiques dans ce genre de compétition... en tout cas moi ça ne m'intéresse pas de participer à des concours. Je préfère y aller en tant qu'invitée, comme ça tu ne risques pas d'être déçu". Angèle Arsenault arrive à l'âge de la sagesse, celui où on ne court pas après une carotte qui n'existe pas. Cette simplicité c'est probablement ce que retrouvent les enfants. "Les enfants ne sont pas fous me dit-elle avec un sourire en coin... mais une chance qu'ils aiment leurs parents".

Malgré le succès (son dernier album s'est vendu à 260.000 copies) Angèle Arsenault éprouve une certaine lassitude vis-à-vis les mille vicissitudes que lui impose le métier. "Après le spectacle d'arrives toute seule dans ta chambre. Le matin tu te lèves, t'es



Le nouveau "look" d'Angèle Arsenault.

vieille quincaillerie, un "make up" hollywoodien de poupée de cire qui a décidé de faire autre chose que "Non, non, non...". Autant le dire tout de suite: Angèle Arsenault n'est plus Angèle Arsenault. Celle que j'ai rencontrée à Magog la fin de semaine dernière, c'était autre chose, une réincarnation de l'ancienne, un mirage, sa sœur un coup monté, tout ce que vous voulez, mais c'était du neuf, du jamais vu. Tellement qu'en allant interviewer au "Vieux Clocher" où elle se produisait pour deux jours je

"J'ai l'impression que je commence à vivre. Aujourd'hui j'ai plus personne qui me dit quoi faire, comment le faire; il n'y a personne qui décide de mes réalisations. Avant, je voulais être un objet, je voulais que j'étais pas belle alors je me suis fait teindre en blonde, y paraît que les blondes sont plus intéressantes. Maintenant mes cheveux sont bruns, quand les gens me voient ils me disent "mais c'est pas elle". Je regrette mais c'est bien elle". On sent la détermination dans sa voix. An-

Après "Les dents de la mer", "Les pinces de l'île"

KEY BISCAÏNE, Floride (AP) - Après "Les dents de la mer", "Les pinces de l'île". C'est le titre d'un nouveau film qui va être tourné aux États-Unis.

Il relatera l'histoire d'un crabe géant que la pollution de la mer par l'homme rend furieux et qui terrorise un petit village de pêcheurs. La vedette sera un crabe mécanique de quatre tonnes, nommé "Mandy", de mandibules. Ce sont Robert Lansing et Barry Nelson qui affronteront le monstre.

Mais comme figurants, les producteurs recherchent par petites annonces, 2.000 vrais crabes qui devront encadrer le héros du film. Ils offrent un cachet d'un dollar par crustacé. En outre, le propriétaire devra renoncer à tous droits si, un jour, son crustacé devient célèbre.

Aide des artistes réclamée

SHERBROOKE - Le ministre des Affaires culturelles et celui des Travaux publics demandent la collaboration des artistes professionnels en arts visuels, sculpteurs, muralistes et tout autre créateur spécialisé en art monumental, pour compléter la réalisation du Palais de Justice de Québec.

Les ministères disposent d'un montant de \$390.000 pour six projets. Les artistes intéressés doivent faire parvenir trois diapositives de la plus récente création pour chacune des disciplines. Ils doivent de plus s'inscrire au fichier du "un pour cent" au bureau régional du ministère des Affaires culturelles. Mlle Colette Bédit est la responsable régionale pour le ministère; on peut la rejoindre au numéro suivant: (819) 565-1753.

Menu artistique

Francine Fortier-Blouin exposera ses tableaux à l'acrylique à la Salle Albert Gravel de la Bibliothèque municipale jusqu'au 4 août, aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Après 6 mois d'arrêt Angèle Arsenault repart, mais pas "en grande", elle repart plutôt vers autre chose, probablement vers l'Angèle Arsenault II; celle qui n'a d'autre projet que de trouver un nouvel équilibre. A Magog où elle présentait un spectacle vendredi et samedi dernier, l'Orchestre Symphonique de Montréal donnait également une représentation, aux mêmes heures et en face du "Vieux Clocher". Je lui ai demandé si cela la dérangeait. "Oui, j'aurais aimé ça aller voir leur show..." Quand je vous disais qu'elle a changé.

REVUE MASCARADE
Musique-chant-danse

LES 10-11-12-13 JUILLET et

BARBARA ARAYA, l'excellente chanteuse-trompettiste

SALLE DE RECEPTIONS pouvant accommoder jusqu'à 300 personnes. Noces, showers, réceptions de tous genres.

La Nonnerie Auberge des Pins DEAUVILLE 864-4234

THEATRE DE L'ATELIER
Parc Jacques-Cartier, Sherbrooke

"BROUE"

du 28 juin au 16 août
Mardi au vendredi, 20 h 30
Sam. 19 h 00 et 22 h 00

Réservations et informations: 563-1778

UNE MERVEILLEUSE HISTOIRE D'AMOUR... 14 ANS

GAGNANT DE 2 OSCARS

La Fille de Ryan RYAN'S DAUGHTER

ROBERT MITCHUM TREVOR HOWARD CHRISTOPHER JONES

cinéma de paris 377 rue King, SHERBROOKE 569 2626

Dès DEMAIN! 54113

THEATRE D'ETE

Théâtre de la Chèvre

St-Fortunat, Co. Richmond, (rte 263)

"PARTIR COMME UN P'TIT POULET" comédie

avec: Richard Niquette Daniel Painchaud
Jocelyne Goyette Pierre Claveau
Pierre Lebeau

Judi: 8.30
Vendredi: 8.30
Samedi: 7.30

(819) 344-2402 53801X

Chez **SOEUR EDNA**

BRIGITTE MARTEL

Tous les jeudis soir "Gong Show"

Hôtel New Magog
Magog 53456

BAR Le Sous-Sol

Les jeudis soir, on déguste le raffinement des boissons. Ce soir, une variété de boissons à base de scotch. Et à prix très spécial. Venez déguster.

Ce soir au 33, Wellington nord 53873

GERRY et CLAUDE en vedette les **Jeu., ven., sam.**

au **BAR SALON D'LA MONTAGNE**
1700, Dunant - Sherbrooke
565-1111

Notre salle à manger est maintenant ouverte de 11 h à 19 h 00, avec spécial du jour. 54299x

LOUEZ OU ACHETEZ LE NOUVEAU

raclette Un vrai service individuel pour se faire avec du "Port-Salut", C!

RACLETTE GRIL un vrai service de 6 couverts individuels pour fondre le fromage.

567-5757
Place Mi-Vallon
1300, Boul. Mi-Vallon
Rock Forest

Ouvert le dimanche 53863X

THÉÂTRE **ENTRE CRABE & LOUP**

figuration dans "Je t'aime, mais..."

Scénario et Mise en scène d'André Poulain

Les vendredis, samedis et dimanches à 20 h 30
Admission: adultes: \$4.50
étudiants: \$3.50

du 12 juillet au 30 août 1980
Réservations: (819) 835-5464
au Domaine St-Laurent (ancien King's Hall), Compton (route 147, chemin de Coatcook) 54309

Kineart 10-12 JUILLET	CINEMA FEUS 10-12 JUILLET
MARIO MONICELLI ALBERTO SORDI - SHELLEY WINTERS 14 ANS Un bourgeois tout petit petit.	FASCINANT FACE-A-FACE TOUS AVEC LA MORT ET L'AMOUR! LUI... IL ÉVOQUE DANS UN MONDE À LUI, FASCINE PAR L'ACCIDENT, COURTISÉ PAR LA MORT! ELLE... UNE FEMME AVEC DES INSTINCTS ET LES CAPRICES D'UN ENFANT ET UNE SAGESSE QUI VA AU-DELA DE SON ÂGE. Bobby Deerfield UN FILM DE SYDNEY POLLACK
KINEART: Le jeudi 21 h 30 Le samedi 19 h 30	CINEMA FEUS: Le jeudi à 19 h 30 Le samedi à 21 h 30
Billets: 1.75 \$	

Tout le mois de juillet

Langoustines à la Provençale \$2.75 «grillées»

LE LIT FRUITS DE MER/GRILLADÉS

4200, KING O., SHERBROOKE / RESERVATIONS: 563-4755

Maintenant 7 soirs par semaine même les dimanches et lundis le piano-bar c'est

L'ADPLACIE

AUBERGE DES GOUVERNEURS SHERBROOKE

de la bonne musique

Du nouveau au piano-bar de l'Auberge des Gouverneurs! Il y a maintenant de la musique les dimanches et lundis soirs.

Désormais sept soirs par semaine vous pourrez entendre nos musiciens et satisfaire vos envies de bonne musique.

Il nous fait plaisir de vous prouver à nouveau que **Chez nous, l'important c'est vous.**

54155

Le BARON

**PROMOTION DE JUILLET
à notre salle à manger**

CHATEAUBRIAND
(2 personnes) **17.50**
servi de 17h à 23h, excepté le samedi. 1 personne *8.75

**Le DIMANCHE de 10h30 à 15 heures
BRUNCH MUSICAL**
avec la violoniste Roxanne DeLafontaine

MUSIQUE tous les soirs avec **Gene Cooper**
organiste-chanteur

3200, King ouest, Sherbrooke
Réservations: 567-3941

La Falaise St-Michel
sous une nouvelle administration.

NOUVELLE ADMINISTRATION

- nouveau menu
- table d'hôte pour dîner d'affaires et de 18h. à 20h.
- maintenant ouvert le dimanche, à compter de 17 heures
- lundi au vendredi de 11h. à 23h.
- samedi à compter de 18h.
- "5 à 7" du lundi au vendredi

FERME du 14 au 27 juillet inclus pour vacances.

100, rue Webster Accès au stationnement municipal.
RESERVATIONS: 567-6339

les retrouvailles

SYLVAIN
chansonnier animateur
3, 4, 5, 10, 11, 12 juillet

Entrée libre

33, Wellington nord, centre-ville, Sherbrooke

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE D'ORFORD 1980

Vendredi 11 juillet	Samedi 12 juillet
Salle Gilles-Lefebvre, 20 h 30 QUATUOR PRIMAVERA Haydn - Seeger - Brahms	Abbaye Saint-Benoit-du-Lac, 16 h Jean-Pierre LEGUAY, orgue Salle Gilles-Lefebvre, 20 h 30 Rita STREICH, soprano
Jeudi 17 juillet Salle Gilles-Lefebvre, 20 h 30 André TURP, ténor Colombe PELLETIER, piano	

CENTRE D'ARTS D'ORFORD JMC
Autoroute des Cantons de l'Est - sortie 118
Information et réservations:
(819) 843-3981 (ORFORD) - (514) 861-0210 (MONTREAL)

LES LOISIRS AIR-SOLEIL

Club Naturiste Loisirs Air-Soleil

QUE SUIS-JE?

Bordé par une rivière, je fais partie intégrante de la nature. Bouleaux, érables, pins, constituent mon habitat.

Par mon existence, on vit un été merveilleux, au grand air et en sécurité. Des gens dynamiques parachèvent mon portrait car, sans eux, je serais un peu solitaire.

Vous devinez qu'il s'agit du camping naturiste des loisirs air-soleil de l'Avenir où vous attend 154 sites de camping aménagés pour votre bon plaisir. (Eau, électricité, piscine chauffée) Jeux pour enfants et adultes.

Maintenant que vous savez, il ne vous reste qu'à venir y faire un petit tour et, vous ne pourrez qu'y revenir à l'Avenir.

A l'Avenir, dans le comté de Drummond
Rang 2, l'Avenir, P.Q.
TÉL.: (819) 394-2556

Un retour aux sources

DINER DANSANT
les jeudis, vendredis, samedis et dimanches soir avec Jean-Benoît Marcoux, organiste

SAMEDI SPECIAL MAISON STEAK
sur charbon de bois

A compter du 12 juillet jusqu'au 31 août

THÉÂTRE ENTRE CHÈRE ET LOUP
présente
Figuration dans "Je l'aimais, mais..."
Une pièce de André Poulain, présentée tous les vendredis, samedis et dimanches à 20h.30

Domaine Saint-Laurent
Informations: 835-5464
Compton, Québec (anciennement le King's Hall), tél.: 835-5464
Cartes de crédit American Express, Master Charge, Chargex-Visa acceptées.

SUPER SPECIAL

chez **DOYON T.V. INC.**

Quasar

qui met la technologie de demain à votre portée aujourd'hui.

20" à partir de \$489.95
Plusieurs autres modèles en magasin.

GARANTIE 3 ANS main-d'oeuvre service pièces

G. DOYON T.V. INC.
Les SPECialistes de l'électronique

Là où il y a du service après-vente.
1115, Conseil, Sherbrooke, 569-5746, 562-7886

TOUT LE MOIS DE JUILLET

Brochette de FILET MIGNON
SERVIE SUR LIT DE RIZ

\$6.25

'la vraie maison du bifteck'
1665 ouest, rue King, Sherbrooke

POUR RÉSERVATIONS: (819) 569-8757

*Cette semaine t'as du choix:
D'la belle musique sur bobine lundi et mardi
Et
Daniel Desbiens, un gros dynamique de par ici, qui va t'faire passer une belle soirée de mercredi à samedi.
la bière est pas chère pis on est d'bonne humeur cet été.
Faut en profiter!
Venez nous voir!*

LA BOUSTIFAILLE
455 KING EST
SHERBROOKE

Cinéma CARREFOUR DE L'ESTRIE
Boulevard Portland, SHERBROOKE, tél. 565-0366

LES PASSIONNEES
AUSSE
L'initiatrice
CINEMA 1 Les passionnées: 6.30 - 9.45
L'initiatrice: 8.05

LE SECRET DE LA BANQUISE
POUR TOUS
"Le souffle de la tempête" (Couleur)
CINEMA 2 Souffle: 7.15 - Secret: 9.25

EMPIRE STRIKES BACK
2e Sem. POUR TOUS
CINEMA 3 6.30, 9.00

Mackinaw brille à Toronto

DRUMMONDVILLE — La troupe de danse folklorique Mackinaw de Drummondville a encore brillé de tous ses feux en fin de semaine dernière à Toronto, où elle a remporté pour la seconde fois de son histoire la finale nord-américaine du festival Pontozo, consacrée à la danse folklorique hongroise.

Cet honneur qui rejait sur toute la communauté drummondvilloise est d'autant plus grand que la troupe locale a dépassé à tous points de vue toutes les autres troupes inscrites à cette compétition, au nombre d'une vingtaine. "Nous sommes particulièrement fiers de notre victoire du fait que tous les autres groupes étaient d'origine ethnique hongroise", a déclaré le directeur-général de Mackinaw, Bernard Loiselle.

Fait à noter, un seul canadien faisait partie des membres du jury, mais ce soit au niveau de la présentation en scène, de la chorégraphie, de l'expression des danseurs etc. Mackinaw est sorti vainqueur haut la main.

Même si notre triomphe a créé un certain conflit chez les membres du jury, il fut clair que nous formions la troupe la plus chère du public qui a assisté à cette finale en très grand nombre. Mackinaw a d'ailleurs été la seule troupe à recevoir deux ovations debout de l'assistance. "Laissez-moi vous dire que ça fait chaud au cœur", a d'autre part confié Bernard Loiselle, en ajoutant qu'une participation à cette finale a nécessité des centaines d'heures d'entraînement et l'investissement d'importantes sommes d'argent.

"Nous tenons incidemment à remercier chaleureusement la cité de Drummondville pour la subvention qu'elle nous a accordée. Je crois que nous le lui avons bien rendu par cette grande victoire", a-t-il aussi tenu à noter.

Julie Arel au Vieux Clocher

MAGOG — Du 10 au 13 juillet, le Théâtre Le Vieux Clocher de Magog présente Julie Arel. La célèbre chanteuse, douée d'une voix magnifique aux intonations d'une flexibilité à la fois envoiement et puissante, sera à Magog pour quatre spectacles, à compter de jeudi le 10 juillet.

On dit souvent que les gens heureux n'ont pas d'histoire, au contraire, ils en ont une remplie d'amour, de bonheur et de joie de vivre. C'est cette belle histoire d'amour que Ju-



Julie Arel

lie Arel transmet si bien à son public, pour qu'il puisse vibrer à l'unisson à l'âme de cette grande artiste.

Julie Arel parcourt le Québec, le Canada et l'Étranger et a comme but ultime de vouloir sensibiliser le monde entier aux auteurs-compositeurs Québécois et Canadiens. Le public pourra renouer connaissance avec nos coutumes, nos amours, nos chagrins et notre joie de vivre, à travers les paroles et la musique des auteurs-compositeurs et la voix de cette grande artiste.

BELVEDERE 1 Tél. 562-3969
2 films 7 H 30 18 ANS
L'EXPRESS DE MINUIT
ADOLESCENTE EN FÛTE

BELVEDERE 2 Tél. 562-3969
2 films 7 H 30 TOUS
"JONATHAN LE GOELAND"
"HAROLD ET MAUDE"
9 H 20

34e saison
UNION THEATRALE INC.
présente au

Montjoye
North Hatley

PAVILLON LIONEL RACINE
"MONSIEUR MASURE"
ou "Les Particularités de Madame"
comédie hilarante de Claude Magnier
Les JEUDIS-VENDREDIS
SAMEDIS - 20h 30
Billets \$3.50 - Samedi \$4.00
Prix spéciaux pour groupes
Réservations: (819) 842-8309
ou Pharmacie Jean-Paul Savard
569-3675

Ripplecove Inn
Lac Massawippi
Ayer's Cliff

La soirée du homard est revenue

Maintenant à chaque vendredi au choix:

ET NOTEZ BIEN

Le restaurant est ouvert à tous les jours! Nos homards nous arrivent directement de la mer!

(819) 838-4296

LE **YILDIZ**

FONDUES, BIFTECKS, BROCHETTES

HOMARD SUR RIZ AVEC BEURRE AU CHOIX

SPECIAL

\$6.95 Jusqu'au 2 août 1980

Choix de bons vins à prix vraiment abordables.

Heures d'accueil: Lundi au samedi: 8h.00 à 24h.00
Dimanche: 17h.00 à 22h.00

Venez vous amuser au

MANOIR 77
1299, Denault, Sherbrooke, 563-3777

TRIGER

TOUS LES JEUDIS, VENDREDIS, SAMEDIS ET DIMANCHES APRES-MIDI à compter de 3 h p.m.

EN PRIMEUR Elle est Désir et Volupté Chaleur et Froideur

CLARISSE
CRISTEL LAURIS RICHARD ALLAN

MARGOT MAHLER MICHAEL JACOT

LES AMUSANTS JEUX EROTIQUES de nos VOISINS

Cinéma CAPRI
63 rue KING Ouest 566-0230

COMMENCANT DEMAIN

YAMAHA ORGUES ELECTONE

VENTE DE LIQUIDATION D'INVENTAIRE AUTORISÉE PAR LE MANUFACTURIER DU 10 AU 31 JUILLET
ou jusqu'à épuisement des stocks

ECONOMISEZ \$300.00

sur le prix de détail suggéré du fabricant \$1895.00

Prix de vente \$1595

Modèle A-55

ORGUES USAGÉES

Orgue Mark O Sonic Rég. \$2195. **\$1495.**

Orgue Hammond Aurora Rég. \$4995. **\$2995.**

Orgue Färfisa Rég. \$995. **\$495.**

Orgue Yamaha D-30 Rég. \$4150. **\$2995.**

Piano à queue Yamaha (démonstrateur 5'7") Rég. \$8495. **\$5995.**

ECONOMISEZ \$1000.00

Sur le prix de détail suggéré par le fabricant, soit \$6295.

Prix de vente \$5295.

Modèle D-801

MUSIQUE JEAN JULIEN INC.

1315, King ouest - Sherbrooke - 563-7477

CHEZ "POPA"
BAR - RETRO
MUSIQUE & DANSE

L'ORCHESTRE DE TI-COR ROULEAU ET SES NOUVEAUX MONDAINS
STYLE RETRO, DU ROCK & ROLL, DES ANNEES '50.

2155 OUEST, RUE GALT, SHERBROOKE (DANS LA GRANDE MAISON "LE BAVAROIS")
RESERVATIONS: 565-0505

ON PEUT ÉGALER NOS PRIX, ON ÉGALERA JAMAIS NOTRE SERVICE!

Pentax K-1000
50mm. F2.0 **\$184.95**

Pentax MV
50mm. F2.0 **\$229.95**

Appareils photo	
Pentax ME, 50mm. F2.0	\$ 264.95
Pentax ME Super, 50mm. F2.0	\$ 349.95
Pentax MX, 50mm. F2.0	\$ 334.95
Objectifs Pentax	
28mm. F2.8	\$ 123.95
50mm. F4.0	\$ 159.95
135mm. F3.5	\$ 112.95
200mm. F4.0	\$ 162.95
75/150mm. F4.0 Zoom	\$ 236.95
80/200mm. F4.5 Zoom	\$ 352.95
Entraîneurs Pentax	
Pour Pentax MX	\$ 119.95
Pour Pentax ME	\$ 109.95
Cinés Sankyo	
EM 20 XL	\$ 119.95
XL 320 Sonore	\$ 334.95

Courroie, capuchons, pile et garanties sont toujours inclus dans le prix de nos appareils.

P.S.

Voici un service unique en son genre qui plaira aux adeptes de la photographie: **SERVICE P.S.**

Tout acheteur d'un appareil photographique peut devenir membre P.S., ce qui lui donne droit à de multiples avantages dont celui d'emprunter pres que tous les accessoires s'adaptant à son appareil.

Il peut emprunter objectifs (grand-angle, telephoto, zoom, macro), flashes électroniques, trépieds, projecteurs, etc... En tout, plus de 200,000 \$ d'équipement à sa disposition.

Le membre P.S. peut emprunter gratuitement tout cet équipement autant de fois qu'il le desire au cours de son abonnement. Les seuls frais à encourir: 35 \$ pour 12 mois.

Venez nous voir pour connaître tous les avantages à devenir membre P.S., et comme des milliers d'autres depuis 5 ans, découvrez de nouveaux horizons en photographie.

7 jours à la fois

Stationnement facile
Mise de côté
Chèque accepté
Service d'échange

Tout compte fait, nous sommes les plus économiques

ART & PHOTO inc.
107 Frontenac, Sherbrooke, 563-4811